

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : **14/06/2024**
*Date d'Affichage : **14/06/2024**
*Conseillers en exercice : **23**
*PRÉSENTS : **13**
*VOTANTS : **17**

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE
Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Dominique REVEILLERE, Madame Nadine DAGUENET,

Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Claude COLLINEAU, Monsieur Fodé DIARRA

Etaient absents excusés :

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE,

Monsieur Michel PLAIGNAUD pouvoir à Monsieur Hervé BERTRAND

Madame Murielle FANOUILLE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP

Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Thierry LACOUR, Madame Sophie Rima GHADBAN Monsieur Olivier SCARSETTO,

Monsieur Fabien BOSCH, Madame Emilie POUJOL.

Monsieur Jean Bernard LASMARRIGUES Glénat a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL N° 4 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
ENFANCE ET ÉDUCATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal a la faculté de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit par l'un des membres en vertu de l'article L2121-22 du CGCT.

Considérant qu'elles sont convoquées par le Maire qui en est le Président de droit et qu'elles sont en charge de l'étude et des propositions nécessaires au Conseil Municipal dans les différents domaines relevant de leur compétence,

Considérant la délibération 2B du 4 juin 2020 désignant les membres de la commission Enfance et Éducation

Considérant la démission de Madame Muriel DANQUAH des membres du Conseil Municipal,

Considérant que la Commission Enfance et Éducation est composée de 5 membres (4 de la majorité, 1 du groupe « unis pour Margency »)

Considérant qu'il convient de désigner un membre de la majorité

Considérant la candidature de Madame Monique MORNACCO,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DESIGNE :

Monsieur Michel PLAIGNAUD

Madame Isabelle LACOUR

Madame Claudine BARRIÉ

Madame Monique MORNACCO

Madame Murielle FANOUILLERE

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication et notification.

Fait à Margency, le 21/06/2024

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20240621-DEL420062024-DE
Date de télétransmission : 21/06/2024
Date de réception préfecture : 21/06/2024